L'ancien président avait coutume, en effet, de rester à Ville-d'Avray jusqu'au lundi, à deux heures.

C'étaient quarante-huit heures passées sans voir M. Spüller, Emmanuel Arène, M. Ranc, M. Etienne, M. Dumangin, les conseillers, les confidents et les commensaux de tous les jours.

La compagnie qui les remplaçait était sans doute agréable, puisque toutes les semaines M. Gambetta revenait aux Jardies.

Jusqu'à « l'accident », cela s'est passé comme nous avons l'honneur de le raconter.

***

La petite maison de Ville-d'Avray est tout à fait bien appropriée à la destination que M. Gambetta lui a donnée.

Il n'y a que des portes dans cette maison.

Je suppose que vous descendiez du chemin de fer, vous sortez de la gare. A vingt-cinq mètres sur votre droite, vous lirez un écriteau : « Impasse des Jardies. » Et vous voyez un petit chemin qui descend, bientôt fermé par un mur. Ce mur est percé d'une porte qui ouvre sur le jardin — tout au bout du jardin, — *première porte*.

Vous suivez la route, et, après deux détours à droite, vous arrivez à la grande porte de la maison, — une porte en bois, généralement entr'ouverte. C'est par cette porte qu'entrent les voitures et qu'on parlemente avec les laquais quand on veut maintenant avoir des nouvelles de M. Gambetta, *seconde porte*.

Dix pas plus loin, vous avez passé devant des fenêtres par où s'échappent des odeurs de cuisine, — les odeurs de Mme Châtel, successeur de Trompette. Dans le mur, — exhaussé de deux marches, — vous voyez une porte de bois ; — cette porte, qui semble condamnée, a l'air le plus honnête du monde. Les gens de Ville-d'Avray assurent que c'est la plus criminelle et la plus heureuse des trois, — *troisième porte*.

***

L'habitation pourvue de toutes ces issues est encore agréable par le confort que M. Gambetta y a introduit.

La maison proprement dite est petite, six pièces — deux par étage.

Au rez-de-chaussée : petit salon et salle à manger.

Au premier : chambre de maître et salon.

Au second : deux chambres d'amis.

La salle à manger est petite. Sa décoration consiste en quelques assiettes et plats de vielles faïences, fixés au mur.

M. Gambetta a gardé la chambre comme il l'a trouvée. C'est une chambre bleue décorée de quelques portraits. Sur une table plate sont quelques journaux et le dernier livre dont la lecture a intéressé l'ancien ministre. Présentement ce livre est celui du lieutenant-colonel Grandclément : *les Questions militaires à l'ordre du jour*. M. Gambetta, tout occupé des travaux de la commission de l'armée qu'il préside, avait commencé l'étude du bon et patriotique ouvrage du colonel Grandclément quand le fatal coup de revolver est parti.

La chambre à coucher s'éclaire par deux fenêtres ouvrant sur le jardin. Le salon s'éclaire sur la rue où s'échappent les odeurs de la cuisine.

Les deux chambres du second étage, dites chambres d'amis, ont été rarement occupées. C'est dans une de ces chambres que le jeune Léon-Alphonse a passé une partie de ses vacances, avant que la fièvre typhoïde obligeât son père à le faire transporter ailleurs.

Depuis un moi, les Jardies « petite maison » silencieuse, maison de mystère et de tranquille existence campagnarde, sont devenues un bruyant lieu de rendez-vous. On y vient en voiture ; à chaque instant, la sonnette tinte ; on cause politique, on lit des journaux ; dans le petit salon, et dans la salle à manger, dont les murs ont vu tant de tête, à tête tant d'entretiens à deux, des hommes fument, écrasent les fauteuils et font des réflexions désagréables, comme celle-ci qui a jeté un froid parmi les amis du malade, et qu'on nous a rapportée : « Voilà quatre ans que Gambetta a les Jardies. — Balzac est mort quatre ans après en être devenu propriétaire. »

MERMEIX

P.-S.— M. Gambetta n'est ni mieux ni plus mal. Il est toujours dans un état où une crise pourrait être funeste. Les médecins sont si embarrassés pour rédiger des bulletins de santé qui ne soient ni contraires à la vérité ni contraires à la confiance que l'entourage affiche, qu'ils ont décidé de ne plus en rédiger du tout.

Si le malade guérit, sa convalescence sera longue.

M.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

Election municipale à Paris

Quartier Gros-Cailloux. — Scrutin de ballottage, Dreyfus, radical, 2,150, élu.

Une candidature ouvrière

Lyon, 24 décembre.

Dans une réunion plénière tenue hier soir, le citoyen Brialoux, ouvrier tisseur, a été choisi comme candidat par le comité central de l'union des républicains radicaux et socialistes.

M. Léon Renault devant ses électeurs

Nice, 25 déc.

M. Léon Renault, député des Alpes-Maritimes, a rendu compte, ce soir, de son mandat à ses électeurs de Cannes, qui lui ont donné un vote presque unanime de confiance.

L'expédition française au Tonkin

Rochefort, 25 déc.

Un bataillon du 3e régiment d'infanterie de marine a reçu, aujourd'hui, l'ordre de partir pour le Tonkin.

Ces troupes sont placées sous les ordres du commandant Bardens.

L'état de santé de M. Gambetta

Paris, 24 déc.

Le docteur Lannelongue, qui s'est rendu ce matin de très bonne heure à Ville-d'Avray, a trouvé M. Gambetta dans un état aussi satisfaisant que possible.

Le malade a passé une bonne nuit, et la douleur qu'il ressentait dans le côté diminue sensiblement; elle cède sous l'application répétée de cataplasmes. Les médecins ne craignent plus aucune complication et affirment que M. Gambetta ne tardera pas à entrer en convalescence.

Les nouvelles de Ville-d'Avray continuent à être satisfaisantes. La fièvre n'a hier reparu depuis vendredi soir. M. Gambetta a passé une bonne nuit; une alimentation plus substantielle lui a été permise.

L'emploi de la dynamite

Le *Figaro* assure que le gouvernement recevra, ces jours-ci, un groupe de députés, qui vont lui demander de rapporter le décret réglementant l'emploi de la dynamite.

Un banquet socialiste à Paris

Paris, 26 déc.

Un banquet, suivi de bal, organisé par les socialistes révolutionnaires italiens, a eu lieu hier soir, dans un restaurant du Palais-Royal.

Une quête faite pour les familles des mineurs de Montceau-les-Mines, a produit une somme de 15 francs.

On s'est séparé aux cris de : Vive la Révolution sociale !

Mgr de Rende à Notre-Dame

Aujourd'hui, à l'occasion de la fête de Noël, Mgr di Rende, nonce du Pape, officiera pontificalement à Notre-Dame. Après la messe, il donnera la bénédiction papale.

Le citoyen Fournière

Narbonne, 24 déc.

Samedi matin, 23 décembre, G. Rouanet, rédacteur de l'*Emancipation sociale* de Narbonne, s'est rendu à Nîmes pour chercher le citoyen Fournière, qui termine aujourd'hui le huitième mois de la détention à laquelle il avait été condamné.

Le citoyen Fournière était en outre condamné à payer au fisc la somme de 1,381 fr. On nous annonce que le parti ouvrier a chargé le citoyen Rouanet d'effectuer ce versement, à défaut duquel l'Etat aurait exercé contre Fournière la contrainte par corps, dont on sait qu'il s'est réservé le monopole.

Rencontre de trains

Montpellier, 24 déc.

Ce matin, vers quatre heures, a eu lieu entre Cette et Frontignan un choc entre un train de service de la ligne du Midi et un train de marchandises de la ligne de Lyon. Il en est résulté un encombrement de la voie, mais sans accident de personnes.

Un navire coulé à pic

Bordeaux, 24 déc.

Le trois-mâts *Antonio*, armateur Lequellec, a touché hier le banc des Olives et coulé bas à l'entrée de la Gironde.

Huit hommes, dont le capitaine, ont été sauvés. Neuf ont disparu. Sept des naufragés ont été dirigés ce matin sur Bordeaux.

ÉTRANGER

La dégradation d'Arabi et de ses complices

Le Caire, 25 déc.

Le décret du Khédive dégradant Arabi et les autres chefs rebelles a été promulgué hier.

Arabi et ses complices ont été conduits, aujourd'hui, à la caserne anglaise de Kasr-el-Nir.

Ils étaient revêtus de costumes civils.

On leur a donné simplement lecture du décret, en présence de 800 hommes de troupes égyptiennes.

Ils partiront cette nuit pour Ceylan.

L'Eglise catholique et le gouvernement russe

L'entente est faite entre le gouvernement russe et le Pape. L'ambassade russe à Rome va être rétablie auprès du Vatican.

Les évêques polonais seront amnistiés. Mgr Félinski, archevêque de Varsovie, sera rétabli sur son siège.

Les nouveaux évêques seront nommés avec l'assentiment du Saint-Siège. Ces évêques seront tenus de demander l'assentiment du gouvernement pour l'occupation des cures principales. Pour les autres, ils seront libres de nommer les candidats de leur choix.

L'Etat aura un droit de surveillance sur les séminaires.

Les prêtres devront prêcher en russe dans les communes russes ; dans les communes polonaises, il pourront employer la langue du pays.

L'allocution du Saint-Père aux cardinaux

Rome, 24 déc.

Le St-Père répondant aux félicitations des cardinaux dit qu'il accepte leurs vœux comme un augure des temps meilleurs. La marche des évènements relève l'audace croissante des ennemis de l'Eglise.

Faisant allusion à l'affaire Martinucci, il ajoute que c'est un nouvel attentat contre l'indépendance du St-Siége. Aujourd'hui les ménagements dictés par la prudence politique et par la raison d'Etat sont mis de côté.

Cependant ailleurs on proclame que la papauté est une grande force morale. Les puissances renouent toutes des relations avec elle.

Les Papes ont sauvé l'Italie des barbares. Ils lui ont conservé les bienfaits de l'unité religieuse, ils en ont fait une nation glorieuse. Malgré tout, les Papes continueront à défendre les droits et les intérêts de l'Eglise.

Menaces allemandes

Berlin, 24 déc.

Le *Tagblatt* a publié un résumé télégraphique de l'article paru dans la *France* sous le titre de l'Allemagne isolée. Cette reproduction a amené la confiscation du *Tagblatt*.

Le journal berlinois annonce que ses amis porteront l'affaire devant le Reichstag.

Les journaux allemands injurient la *France* au sujet des réflexions qu'elle a publiées à la suite de la lettre de l'évêque de Metz

Les Cortès

Madrid, 24 déc.

La Chambre rejette par 231 voix contre 18 la proposition de révision de la constitution.

Condamnation d'étudiants en Italie

Naples, 24 déc.

Le tribunal correctionnel a condamné à deux mois de prison un étudiant, pour démonstration hostile à l'Autriche, à l'occasion de l'exécution d'Oberkanp. Trois autres ont été condamnés à un mois.

Une idole troublée

Rome, 24 déc.

On écrit de Londres à la *Gazettia d'Italia* :

« Un scandale militaire est sur le point d'éclater à Londres.

» On sait que le général Wolseley était pendant toute la campagne dans des rapports bien tendus avec les généraux de division Willy et Hamley, et que, dans ses dépêches relatives aux combats livrés par l'armée anglaise, il louait toujours le courage et l'habileté des généraux de brigade, sans dire un mot de leurs chefs respectifs.

Aujourd'hui le général Hamley a publié une relation détaillée de la prise de Tell el Kébir, dans laquelle il démontre que c'est sa division, la deuxième, qui a conduit l'attaque et assuré le succès de la journée, attribué par le commandant en chef à la première division. Le général Hamley conclut en accusant lord Wolseley d'avoir supprimé le rapport divisionnaire à ce sujet.

Le ministère de la guerre procède actuellement à une enquête.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le dévidende de la Compagnie du Nord pourra être cette année, d'après les évaluations faites sur les recettes encore incomplètement connues de l'exercice, de 75 fr. par action, soit 2 fr. de moins qu'en 1881, 1 fr. de plus qu'en 1880 et 7 fr. de plus qu'en 1879 et 1878.

Les recettes seront cependant supérieures de 3 à 4 millions à celles de l'exercice précédent, mais les dépenses augmentent, principalement en raison de l'usure d'une partie du matériel qui doit être remplacée.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX. — Voici le résultat de l'élection qui a eu lieu aujourd'hui, pour le renouvellement partiel des membres de la Chambre de commerce :

Inscrits. . . .	612	
Votants. . . .	181	
MM. Julien Lagache fils. . .	178	voix (élu.)
Alexandre Vinchon. .	176	» »
Eloy Duvillier	176	» »
Screpel-Roussel. . . .	174	» »

Nous donnerons demain les résultats des élections pour le Tribunal de commerce.

LE CONSEIL MUNICIPAL de Roubaix se réunira vendredi prochain, à huit heures du soir, pour la continuation de l'ordre du jour.

PRUD'HOMMES. — Nous recevons communication de la lettre suivante :

« A Monsieur le Maire de la ville de Roubaix.

» Monsieur le Maire,

» Le vote du 18 courant nous dicte notre devoir. Vous ne serez donc pas étonné, Monsieur le Maire, de nous voir décliner l'acceptation du mandat que nos électeurs ont bien voulu nous renouveler, ainsi longtemps que nous n'aurons pas reçu la réponse, si souvent réclamée, à nos demandes du 30 décembre 1880. — Bercés par les promesses que vous nous avez réitérées à maintes reprises, nous croyons avoir prouvé suffisamment notre désir de ne plus entraver, dans la mesure du possible, le bon fonctionnement du Conseil des Prud'hommes, et il ne peut nous convenir de suivre, dans leur ligne de conduite, ceux de nos collègues qui, oublieux de leurs promesses, persistent, malgré l'opinion si franchement exprimée de leurs électeurs, à siéger dans un Conseil dont toute l'industrie roubaisienne demande la modification.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

» GEORGES MOTTE, CARLOS CORDONNIER, CH. D'HALLUIN. »

ADJUDICATION. — Ce matin, à onze heures, a eu lieu à la Mairie l'adjudication des travaux de construction des égouts de la rue de la Gare. Voici les résultats :

M. Henri Pennel a offert un rabais de 16 0/0; M. André Derville, 14 0/0; M. Maquart, de Lille, 10 0/0; M. Thibaut fils, 14 0/0; M. Henri Taverne, 11 0/0; M. Jules Rasson fils, 11 0/0; M. Charles Larmou, 14 0/0.

En conséquence, M. Henri Pennel a été déclaré adjudicataire.

LA FÊTE DE NOEL a été pour les Roubaisiens l'occasion de touchantes manifestations de foi.

Une foule tellement considérable assistait aux saints offices, qu'une partie n'a pu trouvé place dans les églises.

C'est un spectacle consolant que celui des chrétiens venant ainsi, à chaque grande fête, affirmer leur foi profonde, à une époque où les ennemis de cette foi jouissent d'une protection officielle.

UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ CHORALE. — On nous communique l'avis suivant :

« La première réunion générale des chanteurs desireux de faire partie de la nouvelle société chorale en fondation, sous la direction de M. V. Minssart, professeur de chant à l'Académie de Roubaix, aura lieu le jeudi 28 décembre prochain, à huit heures et demie précises du soir, chez M. Deoondé, café du *Globe*.

» Les personnes qui, par oubli, ne recevraient pas de convocation particulière, voudront bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. »

DEUX FRÈRES. — Hier, vers huit heures du soir, les deux frères Rasson, âgés de 19 et 22 ans, traversaient ensemble, ivres tous deux, la Grand'Rue, en poursuivant de leurs injures un passant inoffensif. Celui-ci porta plainte à un agent de police qui invita nos deux drôles à cesser leurs insultes.

Les deux frères tournèrent alors leur colère contre le policier; l'un d'eux s'approcha d'un air menaçant, en disant : « Nous ne te craignons pas; nous sommes deux frères. » L'agent l'arrêta et voulut le conduire au poste. Les deux ivrognes entreprirent alors contre l'agent une lutte acharnée. Heureusement, des passants vinrent prêter main forte à ce dernier, et les deux frères furent conduits au Dépôt.

DES COUPS DE COUTEAU. — Deux jeunes gens de la rue de l'Alouette, Louis Lecomble et Louis Leclercq, avaient passé une partie de la soirée de dimanche dans le cabaret de Ch. Pollet, rue Traversière. En retournant chez eux, l'un d'eux s'aperçut qu'il n'avait plus sa montre. Ne sachant si elle était perdue ou si elle avait été volée, les deux camarades revinrent chez Ch. Pollet, pour lui demander des explications à ce sujet.

Le cabaretier éconta très-mal leurs réclamations. Il se crut offensé. Une querelle éclata entre eux. Charles Pollet sortit alors un couteau de poche et en frappa à plusieurs reprises les deux jeunes gens. Heureusement, les blessures ne sont pas graves.

M. le docteur Butruille, qui soigne Louis Lecomble et Louis Leclercq, espère qu'ils seront promptement rétablis.

Une enquête est ouverte.

UNE TRISTE AFFAIRE. — La police a arrêté, hier, un homme de peine, nommé Simon Blas, âgé de 39 ans, pour attentat à la pudeur.

TOURCOING

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

Election du 28 décembre 1882

Aux fonctions de juge titulaire :
M. Jules Desurmont, juge-suppléant.

Aux fonctions de juges-suppléants :
1° M. Denis Frys, négociant à Tourcoing ;
2° M. Jean-Baptiste Desurmont, négociant à Tourcoing ;
3° M. Edouard Six, négociant à Tourcoing ;
4° M. Alexandre Deletombe, constructeur-mécanicien à Tourcoing.

Messieurs les électeurs consulaires de la circonscription de Tourcoing sont, par arrêté préfectoral, appelés le 28 décembre 1882, aux élections annuelles.

Pour pourvoir aux vacances qui se sont présentées cette année, MM. Frys, Jean-Baptiste Desurmont, Edouard Six et Deletombe, cédant aux pressantes démarches qui ont été faites auprès d'eux, ont bien voulu accepter la candidature aux fonctions de juges-suppléant ; les électeurs consulaires, depuis l'installation du tribunal de commerce de Tourcoing, qui compte bientôt dix ans de fonctionnement, ont toujours montré aux candidats leur sympathie en se rendant au scrutin et en nommant à la majorité légale leurs magistrats.

Le 28 décembre courant, les électeurs continuant leurs traditions, nommeront au premier tour de scrutin, MM. Jules Desurmont, Frys, J.-B. Desurmont, Edouard Six et Deletombe.

CRICK-SICKS. — MM. les Orphéonistes Crick-Sicks, nous prient de mentionner que la magnifique couronne qu'ils ont offerte à la Grande-Harmonie d'Roubaix, venait de la mai son Delebois de Tourcoing.

Ils nous demandent aussi de compléter le compte-rendu que nous avons donné dernièrement, en ajoutant qu'après le concert de lundi dernier, la Grande-Harmonie a été invitée à prendre un léger souper en cave Leclercq, place de l'Hôtel-de-Ville, local où se réunissent d'ordinaire les Crick Sicks.

La gaîté la plus franche et l'amitié la plus sincère ont présidé à cette petite fête.

Des toasts ont été portés à la Grande-Harmonie, aux Crick Sicks et à leurs dignes chefs, MM. Victor Delannoy et Louis Rosoor.

EXPULSÉS. — Auguste Van Sante, né à Wetteren, Belgique, condamné à Corbeil, le 21 juillet 1882, à 6 mois de prison, pour coups et blessures.

Valentin Sottiaux, né à Frasnes, Belgique, condamné à Pontoise, le 10 mai 1871, à 3 mois de prison, un an de surveillance, pour mendicité avec menaces.

Julien Couture, âgé de 22 ans, né à Bruxelles, Léopold-Jean-François-Clément Fraiquin, âgé de 23 ans, né à Liége.

Nicolas Massonnet, âgé de 18 ans, né à Ethol Belgique.

Clément Doms, âgé de 24 ans, né à Bruxelles.

LILLE

LA COMMISSION SCOLAIRE MUNICIPALE DE LILLE. — La Commission scolaire a reçu la requête suivante au nom d'un père de famille, nous lecteurs liront plus loin comment on y a répondu :

« A Messieurs les président et membres de la commission scolaire municipale de Lille.

» Le soussigné Baillieux, demeurant à Lille,

» Attendu qu'il est cité à comparaître le 24 décembre 1882 devant la commission scolaire municipale de Lille ;

» Attendu qu'il est de principe, dans notre droit, que tout individu, cité devant une juridiction quelconque, a le droit de se faire défendre ;

» Que, d'autre part, la justice, sous toutes ses formes, et sauf exception, se rend publiquement en France ;

» Que ceux-là rendent la justice qui sont appelés à interpréter la loi et à en faire l'application aux citoyens ;

» Que tel est le cas de la commission scolaire municipale ;

» Que, d'autre part, aucune disposition de la loi ne l'autorise à ne pas statuer publiquement;

» Qu'en conséquence, le justiciable cité devant elle a le droit de réclamer la double garantie du droit de se faire défendre et de la publicité des débats ;

» Que ce double principe, d'ailleurs, et de la liberté de la défense, et de la publicité de l'audience, vient d'être sanctionné par la commission scolaire de Lavaur ;

» Pour ces motifs :

» Le soussigné demande à ce que l'audience du 24 décembre 1882, à laquelle il est assigné, soit publique et à ce qu'il soit autorisé à se faire assister d'un défenseur.

» Pour Baillieux,
» GEORGES DESTOMBES,
» *Avocat*. »

LA COMMISSION SCOLAIRE MUNICIPALE DE LILLE s'est réunie dimanche matin, à l'Hôtel-de-Ville. Elle s'est partagée en trois sous-commissions qui ont siégé dans des salles différentes, et où elles ont entendu les pères et mères appelés à comparaître devant ces tribunaux d'un nouveau genre.

La commission a été aimable pour les parents qui ont invoqué leur ignorance de la loi et s'est efforcée de la leur faire comprendre.

Elle a refusé, et pour cause, la publicité de ses réunions, prétendant qu'elle est commission administrative et non judiciaire, et que la publicité pourrait avoir des inconvenients.

En effet lorsque la commission essayera d'influencer les parents catholiques pour les exciter a envoyer leurs enfants aux écoles laïques, on comprend que les assistants pourraient lui susciter des difficultés. Et elle est trop prudente pour s'y exposer et trop décidée à exercer une vigoureuse pression pour n'avoir pas un peu besoin d'ombre et de mystère.

Me Destombes a plaidé pour M. Bailleux qui ayant fait sa déclaration au commencement de l'année scolaire avait ensuite retiré son fils d'un établissement et l'avait fait entrer dans un autre sans faire une nouvelle déclaration.

M. Bailleux devra faire sa déclaration.

LE CONCOURS DE MUSIQUE DE 1883. — On espère obtenir pour le concours de musique qui aura lieu à Lille, au mois de juin prochain, la présence dans le jury de plusieurs hautes sommités musicales, parmi lesquelles on cite : Gounod, Ambroise Thomas, Massenet, Saint-Saëns et Laurent de Rillé.

UN ACTE PATRIOTIQUE. — La ville d'Amiens vient de rendre un éclatant hommage à l'ancien Maire de Lille, en 1792, en donnant le nom de André, à la rue où est né, à Amiens, ce brave et énergique citoyen.

Nos félicitations et nos remerciments au Conseil municipal d'Amiens.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Emile Vandamme, pharmacien à Lille, décédé à l'âge de 44 ans.

M. Emile Vandamme était le fils de M. Vandamme, pharmacien à Hazebrouck. Catholique convaincu, défenseur ardent de toutes les causes justes, M. Emile Vandamme est un de ceux qui furent les plus maltraités par la populace lilloise, lors de l'odieuse expulsion des Jésuites.

LILLE PORT DE MER. — Nous croyons devoir faire connaître au commerce et à l'industrie de notre contrée, qu'un service de transports fluviaux fonctionne entre Dunkerque et Lille.

Dunkerque est le débouché de notre grande cité, et son port doit en partie son mouvement au commerce de Lille ; la *Société de batellerie à vapeur du Nord* a donc réalisé le but que l'on cherchait, en reliant directement *Lille à la mer* par un service régulier et rapide; de plus, ses prix constituent une économie réelle de 20 à 25 0/0.

Le départ de Dunkerque a lieu le mercredi à midi, et celui de Lille (quai Vauban) a lieu le dimanche matin.

LA CHAMBRE CONSULTATIVE D'AGRICULTURE se réunira, à la Préfecture, le mercredi 27 décembre, au lieu ordinaire de ses séances, à 2 heures du soir.

Voici l'ordre du jour : Avis à émettre sur les résultats des récoltes de 1882.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD DE LA FRANCE. — La prochaine assemblée générale mensuelle aura lieu le jeudi 28 décembre, à trois heures, au siège de la société, rue des Jardins, n° 29.

Voici l'ordre du jour : 1° Correspondance. — 2° Présentation de nouveaux membres; lectures. — 3° M. Corenwinder : Recherches biologiques sur la betterave. — 4° M. Emile Roussel : Matières colorantes artificielles (suite), la Roccelline. — 5° M. Béchamp : Sur les divers états allotropiques de la matière amylacée. — 6° M. Schmitt : Sur les falsifications du beurre. — 7° Objets divers.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES. — La Société des Sciences, de l'agriculture et des arts, a tenu dimanche à midi sa séance solennelle de distribution des prix.

MM. J. Deligne, V. Henry, Paul Hallez et Van Hende ont successivement prononcé des discours très intéressants et fréquemment applaudis.

Les distinctions suivantes ont été accordées :

Arts. — Médaille de vermeil à M. H. Deligny, de Lille. (Planche d'architecture ancienne.)

Droit. — Méd. d'or à M. Paul Fauchille. (Du blocus maritime.)

Sciences. — Méd. d'or grand module à M. Henri Lelois. (Travaux physiologiques.)

Méd. de vermeil à M. Albert Bourriez. (Recherches sur les jalaps.)

Prix Kuhlmann. — M. Ortlieb (chimie industrielle) et M. Damien (physique).

PRIME PARNOT. — *Concours de chauffeurs*. — MM. Edouard Delefortrie (prime Parnot); Asselsberghs, Legrand, Rousselle, Prudhomme, Thuillier (diplômes de chauffeurs-conducteurs); Leclercq, Yan, Declercq, Delhaye, Lemoine, Guienne (certificats de capacité).

L'appel des lauréats collaborateurs et agents industriels, personnes de confiance et vieux serviteurs termine la séance ; en voici la nomenclature :

MM. Désiré Délarde, méd. de vermeil.

Adrien Lamory (lauréat de 1868), rappel de médaille; C. Lutun, id.; Fanny Montagne (1869), id ; L. Fremaux (1870), id; E. Dumez, id.; P. Lahousse (1871), id.; P. Patou, id.; M. Paillard, id.; L. Mulliez (1872), id.; A. Hennion, id.

Sandevoir, J.-B. Leleu, Leignel, J.-B. Cambrai, J. Barrois, Rosine Baliois, L. Duthoit, J.-B. Saint-Venant, L. Patin, P. Poson, H. Destailleurs, Malvina Cappe, F. Montagne, J.-B. Tesse, méd. d'honneur.

A. Delvigne, L. Desreumaux, J.-Bte Carrain A. Baudin, L. Salon, A. Dnhamel, F. Tournemine, N. Carrain, L. Lemaire, H. Despretz, H. Vanmunster, L. Val, H. Wellems, C. Verstaevel, J. Mathon, Duthoit, O. Lauge (id).

Ed. Vuysteke, A. Tarlet, P. Dekérèle (id.)

Thérèse Paternoster, Catherine Nepveux, H. Legay, F. Genet, P. Defrenne, Charlotte Bracquenie, D. Catrice, Léopoldine Boucau, Sophie Triars, D. Gauditiabois, E. Lefebvre, Rosalie Lambreth, Sophie Brouc, Joséphine Mille, Victorine Decampener, Angélique Descarpentrie, Sophie Bariseel, Fidéline Rose, Sophie Adéle (id).

NOMINATION. — Par décret, M. Camille Devos négociant, vient d'être nommé vice-consul de l'Uruguay à Lille.

LA FIÈVRE APHTEUSE. — Différents cas de fièvre aphteuse ont été constatés sur les bestiaux et en particulier sur les porcs à l'abattoir et au marché de Lille, par M. Vittu, vétérinaire inspecteur. On ignore où ces animaux avaient contracté la maladie, mais la majorité avait passé par La Villette

On signale également l'apparition de la cocotte dans quelques étables de l'arrondissement de Lille.

Afin d'éviter la dissémination de la maladie, il y a lieu, pour les cultivateurs, de prendre de grandes précautions, et pour les antorités, de faire appliquer la loi du 21 juillet 1881, en exigent des fonctionnaires du service sanitaire une surveillance assidue.

Le frère du médecin Labanhie est toujours détenu à la maison d'arrêt de Dunkerque, pour le fait de fraude qui a motivé son arrestation. Il se défend avec énergie contre les témoins avec lesquels il a été confronté et qui tons reconnaissent en lui nn des chefs de la fraude. Circonstance bizarre, Labanhie, qui était sur le point de se marier lorsque les mandats ont été lancés contre lui en 1880, a été contraint d'aller se marier sur le sol anglais. Depuis, il est revenu en France et s'était établi à Boulogne. C'est du reste un homme énergique et qui se serait bien conduit pendant la dernière guerre, où il aurait été blessé.

MORT SUBITE. — Avant-hier matin, samedi, on a trouvé mort dans son lit chez M. Henri Decollenart, cabaretier Marché à la Volaille, 6, le nommé Jean V..., âgé de 75 ans, épeleur chez MM. Dehhere et Frémaux, fabricants de toiles à armentières. La veille il avait encore soupé avec appétit chez M. Castel, cabaretier *A la Barque d'Or*, Marché aux Toiles, 2 et rien ne faisait prévoir cette fin prématurée.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Réunions extraordinaires

des 26 et 30 décembre 1882.

Ordre du jour :

1° RAPPORTS DE COMMISSIONS

HALLES ET MARCHÉS. — Pétition de divers cultivateurs et maraîchers, pour la création d'un marché en détail de légumes, place Notre-Dame ou place St-Jacques.

VOIRIE ET FINANCES. — Demandes par deux propriétaires pour raccorder leurs propriétés par une voix ferrée à l'ancienne gare de la Compagnie du Nord.

BEAUX-ARTS ET FINANCES. — Fanfare du Blanc-Seau. Demande d'uniforme.

L'*Orphéon des Travailleurs*. Demande d'une subvention.

Proposition de MM. Darras, Dehaene, Fournier. Théâtre Deschamps.

BEAUX-ARTS ET MILITAIRES. — Organisation d'un corps de musique à rattacher à la Compagnie des Pompiers.

FINANCES. — Octroi. Mesures destinées à empêcher les fraudes en ce qui concerne les charbons.

Proposition de MM. Dupont-Jenevois, Duvillier et Lefebvre : Heures de fermeture des bureaux. Proposition de MM. Maratin, Leroy et Dehaene.

Tableau des abonnements pour les charbons industriels.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Proposition de MM. Dervaux, Dehaene et Dupont-Chopart: Besoins scolaires. Gymnastique. Bataillons scolaires. Archers et ouvroirs.

Proposition de MM. Dervaux, Lefrançois, Doublemart : Ouverture de la bibliothèque communale. Nomination d'un bibliothécaire. Bibliothèques scolaires.

2° AFFAIRES NOUVELLES

1° Création d'un emploi de professeur-adjoint pour l'école de dessin. Agrandissement de cette école. Achat de cartons et construction de vitrines pour renfermer les modèles ;

2° Travaux divers d'entretien. Règlement de comptes anciens avec un fournisseur. Crédit ;

3° Usine à gaz. Canalisation et éclairage d'une partie du pavé du Blanc-Seau jusqu'à l'école de filles ;

4° Bureaux d'octroi et de bascule à la nouvelle sortie des marchandises de l'ancienne gare. Communication ;

5° Service municipal du gaz. Compte-rendu du directeur pour l'année 1881;

6° Asile d'incurables. Appropriations à cet effet dans l'ancienne école de filles de la rue des Orphelins. Traité avec l'administration des hospices;

7° Caisse de retraite des Pompiers. Pensions à attribuer à plusieurs ;

8° Listes électorales. Révision pour 1883. Election d'un délégué du Conseil municipal ;

6° Impression des délibérations du Conseil municipal. Crédit;

10° Fixation d'une indemnité à réclamer pour abandon d'un terrain au domaine public;

11° Terrains des réservoirs des eaux de la Lys à Tourcoing. Indemnités pour cessions de terrain au domaine public ;

12° Crédits supplémentaires ;

13° Pavage de la rue de la Folie. Offre par un propriétaire d'en supporter les frais ;

14° Renouvellement du cadastre. Communication.

15° Legs aux hospices. Avis du Conseil municipal ;

16° Ecoles enfantines à annexer aux écoles de la rue de la Plaine et des Orphelins ;

17° Ecoles maternelles, création officielle ;

18° Chemins vicinaux. Emploi des ressources de 1883 ;

19° Legs à la Fabrique de l'église de St-Christophe. Avis du Conseil municipal ;

20° Budget de 1883 ;

21° Réception de travaux ;

22° Budget de l'administration des hospices pour 1883. Avis ;

23° Budget du Bureau de bienfaisance pour 1883;

24° Adjudication de la [illegible] des fonnes d'aisance des établissements [illegible]aux. Cahier des charges;

25° Adjudication des vi[illegible] celles, etc., provenant du bureau du Conditionnement. Cahier des charges ;

26° Organisation d'un corps volontaire de secours contre l'incendie, au Blanc-Seau.

27° Secours en faveur d'un ouvrier du gaz, tué dans l'accomplissement de son travail journalier ;

28° Révision du tarif d'octroi ;

29° Abattage d'un arbre au Cimetière.

30° Canalisation et éclairage de la partie du chemin du Blanc Seau, s'étendant de la rue de Mouveaux jusqu'à la canalisation existant au-delà du pont du Fresnoy;

31° Demi-bourse communale à accorder à un sourd-muet;

32° Entretien du corps des Sapeurs Pompiers. Addition au crédit voté. Indemnité pour sonneurs, clairons et tambours supplémentaires d'incendies;

33° Hôtel-de-Ville. Reprise des travaux. Régularisation des plans, devis et marchés;

34° Tramways. Droit de stationnement. Appel d'un jugement du Tribunal de commerce de Roubaix.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 23 décembre

Le prévenu Jean Depuydt un vieillard de 72 ans, est poursuivi pour outrages publics à la pudeur.

Il est condamné à 4 mois d'emprisonnement.

Défenseur, Me Brakers d'Hugo.

ESCROQUERIES. — Aujourd'hui s'est terminée l'affaire Sy, de Roubaix, qui avait amené à l'audience du 16 courant, 44 témoins. On se rappelle que Sy est accusé d'avoir obtenu d'un grand nombre de personnes, certaines sommes d'argent à l'aide de promesses fallacieuses.

Le total des sommes ainsi escroquées s'élèvent à 1400 francs.

Après le réquisitoire du procureur de la République, la plaidoirie de Me Roche et la lecture d'un long rappport présenté au tribunal par le prévenu lui-même, le tribunal se retire dans la salle du conseil.

Après une demi-heure de délibération, il condamne Sy, à 13 mois de prison et 50 fr. d'amende.

NORD

MARQUETTE. — On vient de retirer du canal, au pont de l'Epinette, le cadavre du nommé A. Fortrie, journalier, domicilié à Marquette. Cet individu avait disparu depuis un mois. On croit à un suicide.

LE QUESNOY. — Avant-hier, le feu a pris dans une tourelle de la brasserie de M. Willot, et s'est communiqué à une écurie servant de grange et remplie de récoltes. Tout a été détruit. — Pertes, 20,000 francs. Tout est assuré.

BORRE. — Vendredi matin, M. Wulteman s'en allait au marché d'Aire.

Non loin du Trocadéro, des voleurs ont forcé la porte de derrière de sa voiture pendant qu'elle était en marche, et ont enlevé pour quatre à cinq cents francs de marchandises.

CAUDRY. — *Paule Minck la conférencière*. — 250 personnes à peu près, sont venues entendre Paule Minck, à Caudry. Elle a traité de la « Vraie République. » Un succès médiocre n'a pas empêché l'apôtre du *socialisme* de venir souvent traiter cette question dans les centres industriels de la région.

DUNKERQUE. — On nous écrit :

« Les élections au Tribunal et à la Chambre de commerce qui avaient dû, faute de votants, être remises à samedi dernier, ont eu lieu et ont enfin donné des résultats définitifs. La Chambre et le Tribunal sont constitués. Au Tribunal, nous remarquons avec plaisir la nomination de MM. Gérard et Bonpain-Vandercolme, que le parti conservateur se félicite de compter parmi ses membres. »

— Une explosion de cartouches a eu lieu à la caserne Ste-Barbe. Deux soldats du 110e ont été transportés à l'Hopital militaire. Leur état inspire des inquiétudes.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 24 DÉCEMBRE. — Fidéline Glorieux, aux Trois-Ponts, maisons Watteau. — Félix Calonne, rue du Grand-Chemin, 103. — Célina Delmulle, rue du Ballon, fort Lefebvre, 6. — Adèle Pollet, rue de Tourcoing, cour St-Pierre, 6. — Jean Depoorter, rue des Longues-Haies, 88. — Hélène Debevre, rue de Denain, cour Dhalluin, 12. — Etienne Favier, rue de Beaurewaert, cour Snauwaert, 3. — Désiré Clouet, rue des Longues-Haies, cour Flamencourt, 7 bis. — Adolphine Vandenberghe, rue de la Vigne, jardin Sal